HISTORIQUE

DU

323e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Constitution.

Le 5 août 1914, le 323e régiment d'infanterie est formé à La Rochelle. Il est constitué par les classes 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907. Il se compose de deux bataillons de quatre compagnies et de deux sections de mitrailleuses.
Le régiment est commandé pat le lieutenant-colonel **DELON** ; le 5e bataillon par le commandant **de la BEAUME** ; le 6e bataillon par le capitaine **MILLET**.

L'effectif se décompose comme suit :

Officiers	39
Sous-officiers	163
Caporaux et soldats	2031
	2194
Chevaux	193

Opérations.

1° Concentration. – Combat de Viviers (12 au 21 août).

Enlevé par chemin de fer, le régiment est dirigé sur Villers (Meurthe-et-Moselle), et s'y trouve entièrement concentré le 12 août à 16 heures. Il fait partie de la 135e brigade, 68e division de réserve.
Le 15 août, le 323e quitte Villers-Lès-Nancy, passe la Meurthe et se rassemble dans les bois de Salvitan. Il a à sa droite le 257e R. I., et à sa gauche le 206e R. I. La position est mise en état de défense : les emplacements de combats reconnus. A 17 heures, il prend ses cantonnements d'alerte à Buissoncourt, se relie à sa droite à la 136e brigade (Haraucourt), en arrière avec le 234e R. I. (Lenoncourt), à sa gauche avec le 206e R. I. (Cercueil).
Il est ainsi appelé à participer à la fameuse défense de la tête de pont qui couvre Nancy.
Le 19 août, la 68e division reçoit la mission de couvrir le 20e C. A. Le 323e quitte Buissoncourt, marche sur Velaine, Champenoux, franchit la Seille et la frontière à Brin et continue sur Fresnes-en-Saulnois et Laneuville.

Ancestramil

Il cantonne le 20 août à Oriocourt, couvert en avant, vers Delme et Puzieux, par le 206e R. I. Vers 5 heures, le combat s'engage. Le 5e bataillon reçoit l'ordre de renforcer le 206e R. I., son objectif est Vivers, par la ferme Bellevue. Le 6e bataillon reste à la disposition du général commandant la division et s'établit en réserve à la Magdeleine (sud-ouest de Laneuville).
L'ennemi attaque sur tout le front de la division avec des forces sans cesse grandissantes, mais toutes les attaques sont repoussées, grâce à la discipline de feu parfaitement observée (fait à signaler pour une troupe engagée pour la première fois).
A 15 heures, le régiment est rassemblé en entier sur la position Tallancourt – Lenoncourt – Fresne. Le soir, il cantonne à Fresne-en-Saulnois, avec le 206e R. I.
Dans cette action, il a subi les pertes suivantes :
6 tués, 38 blessés, 54 disparus.

2° Retraite sur le Plateau d'Amance. – Résistance : Forêt de Champenoux. Secteur Sainte-Geneviève, Erbeviller

Le 21 août, la 135e brigade évacue Fresne-en-Saulnois ; le 323e R. I. se dirige sur les villages de Vandœuvre et Houdemont, après que les Allemands eurent attaqué en force au petit jour.
Le régiment se retire en bon ordre.
Le 22, il se trouve à Saulxures-lès-Nancy, le 23, au village de Pulnoy, qu'il organise défensivement face au nord-est. Il constitue alors la réserve de la 34e brigade.
Mais le mouvement de retraite s'accentue et, le soir du 23, le régiment abandonne Pulnoy et gagne, par Agincourt, les positions fortifiées d'Amance et de Laitre-sous-Amance.
C'est là qu'il faut tenir à tout prix dans la grande bataille défensive qui s'engage sous les ordres du général **de CASTELNAU.**
Le 24 août, le régiment occupe solidement ses positions. Deux compagnies sont poussées en avant : la 22e à la ferme de la Fourasse, la 23e au carrefour de la forêt de Champenoux (2 kilomètres ouest de Brin).
Jusqu'au 4 septembre, le 323e se maintient, améliorant son système de défense et conserve sans cesse le contact avec les avant-postes ennemis. Le 4 septembre, le bombardement devient plus violent. Un déluge d'obus, particulièrement de gros calibre, s'abat sur le plateau d'Amance. Le bombardement continuera pendant sept jours, avec une intensité toujours croissante. Le 7, la ferme de la Fourasse est vigoureusement attaquée par l'ennemi, qui oblige la 22e compagnie à se replier sur Laitre. De son côté, le 206e se porte à l'attaque de la forêt de Champenoux, sans pouvoir s'y maintenir. Le 8, l'offensive est reprise par le 6e bataillon du 323e , appuyé à gauche au plateau d'Amance. L'objectif est la ferme de la Fourasse, qui est prise, perdue, reprise enfin. Le soir, le régiment conservait ses positions conquises, la Fourasse et Fleur-Fontaine.
Le 13 septembre, le bombardement cesse peu à peu : l'ennemi se retire sur la rive droite de la Seille. Le 323e exécuté ponctuellement l'ordre du général de Castelnau : « *Tenir coûte que coûte* ». Nancy est sauvée. Le régiment pénètre dans la forêt de Champenoux et occupe la lisière Est. Il se relève dans ce secteur avec le 234e R. I. et prend successivement ses cantonnements à Laitre-sous-Amance, Dommartin, Laneuvelotte, Lay-Saint-Christophe, Bouxières-aux-Dames, Velaine-sous-Amance. Il reste là jusqu'au 12 novembre.
Depuis le 21 août, le régiment a éprouvé les pertes suivantes :
134 tués, 402 blessés, 23 disparus.

Centre de résistance de Champenoux

Le 12 novembre, à la suite de la reconstitution des secteurs de la division, il occupe la position Champenoux – Mazerulles – Moncel, qui prend le nom de « Centre de résistance de Champenoux », placé sous le commandement du lieutenant-colonel **DELON**. Les cantonnements sont Lenoncourt, Haraucourt et, jusqu'au 13 décembre, le 323e se relève dans ce secteur avec le 344e R. I.
Cette longue période de stationnement, sans abris, par un froid des plus rigoureux, soumet à une dure épreuve le moral des Charentais, qui commencent à montrer là les plus belles qualités d'endurance.

Centre de résistance n° 1 : Sainte-Geneviève

Le 13 décembre 1914, le régiment, mis à la disposition du général commandant la 59e division, se rassemble au village de Millery. Il reçoit la mission d'assurer la défense de la ligne Loisy-Sainte-Geneviève, Landremont, Bézaumont (centre de résistance n° 1), et cantonne à Ville-au-Val.

Centre de résistance n° 8 : Erbéviller

Le 27 septembre, il est relevé par le 232e R. I., réserve, il gagne les cantonnements de Lay-Saint-Christophe et Bouxières-aux-Dames. Le 30 décembre, il prend le secteur Erbéviller – Hoéville (centre de résistance n° 8) où il reste jusqu'au 2 mars 1915 ; cantonnement à Hoéville, Erbéviller, puis Laneuvelotte et à Laitre-sous-Amance.

3° Région de Toul – Secteur Flirey – Jupy – Seicheprey

Le 2 mars 1915, le régiment est désigné pour assurer la relève des corps de la 68e D. I. détachée en Woëvre. Il part pour Frouard le 2, cantonne le 3 à Ménil-la-Tour.
Le 323e est rattaché à la 136e brigade, qui occupe le secteur de Flirey-Jury, il relève sur ses positions le 257e R. I. dans la nuit du 4 au 5 mars. Jusqu'au 14 mars, les 5e et 6e bataillons alternent dans le secteur et cantonnent à Bernécourt.
Le 14 mars, tout le régiment cantonne à Mandres, Hamonville et Seicheprey, puis prend le secteur Seicheprey – Remières, qu'il tient jusqu'au 28 avril.
Le séjour dans cette région de Woëvre fut particulièrement dur. Terrain bouleversé par bombardements intensifs et précis, dirigés par l'observatoire allemand de Montsec.

4° Retour région de Nancy, Centre de résistance n° 6. - Moulins, Etoile de Brin,Fleur-Fontaine

Le 340e R. I. relève, le 28 avril, le 323e R. I., qui vient cantonner à Ménil-la-Tour. Le 30 avril, il est enlevé en chemin de fer, de Toul à Nancy : du 1er au 7 mai, il cantonne à Réméréville, Romécourt, Courbesseaux.
Le 7, il prend le secteur Moulins – Etoile de Brin – Fleur-Fontaine Ferme de Quérignu – Armancourt (centre de résistance n° 6). Ses cantonnements sont Laneuvelotte et Ecuelle.
Pendant cette période, c'est le travail ordinaire des secteurs défensifs, travaux d'organisation, patrouilles, reconnaissances, coups de main, bombardement.
La compagnie, en réserve à l'Etoile de Brin, perd un tué et quatre blessés par le bombardement, le 20 septembre.

Ancestrami

Dans la nuit du 19 au 20, reconnaissance du poste allemand gardant le pont de Manhoué, par une demi-section commandée par un officier.
Dans la nuit du 20 au 21, une section de la 17e compagnie fait la reconnaissance du poste allemand du Grand-Buisson ; elle y perd deux tués et un blessé.
Le sous-lieutenant **PALMADE**, commandant cette section, est cité à l'Ordre de l'armée de Lorraine :

« Officier d'un sang-froid et d'un courage hors de pair, a brillamment conduit plusieurs reconnaissances délicates. Au cours d'une reconnaissance, le 21 septembre 1915, a arraché lui-même, sous un feu violent, les piquets de fer du réseau ennemi et a bondi le premier dans la tranchée ennemie, enlevant ainsi superbement sa troupe. »

Le 2 octobre, une compagnie du bataillon de dépôt du 57e R. I. vient cantonner à Tenelle, pour faire place ; l'échelon de combat et la section au repos de la compagnie de mitrailleuses du 323e vont cantonner à Moulins.
La 2e compagnie de mitrailleuses de la 135e brigade est mise à la disposition du C. R. n° 6 ; en exécution de cet ordre, les emplacements des sections de mitrailleuses du C. R. sont les suivantes :
Compagnie de mitrailleuses du 48e R. I. T. : Brin, une section ; route de l'Etang de Brin à Brin, une section ; Laitre-sous-Amance, une section au repos.
2e compagnie de mitrailleuses de la 135e brigade : flanquement de Brin, une section ; cote 244, une section ; Laitre-sous-Amance, une section au repos.
Compagnie de mitrailleuses du 323e et sections de positions n° 111 et 112 : Armancourt, deux sections ; Lanfroicourt, deux sections ; Moulins, une section au repos.
La compagnie du bataillon de dépôt du 57e R. I. ayant quitté Ecuelle, la section au repos de la C. M. du 323e vient prendre son cantonnement le 6 ; bombardement des baraques de Lanfroicourt le 8.
Le 12, vers 18 heures, le poste de jour de Manhoué (un caporal et six hommes), se porte à son emplacement de nuit ; il est accueilli par des feux ennemis, l'homme de tête est tué, deux autres sont blessés ; le caporal fait replier les survivants vers le poste de jour.
Un renfort d'une section permet de contre-attaquer l'ennemi et de réoccuper le poste de nuit vers 19 h.30. Les Allemands, peu nombreux, ont pu se retirer, n'abandonnant ni hommes, ni effets.
Le 15, démonstration d'artillerie et de mitrailleuses sur tout le front du C. R. Dans la nuit, aucune attaque d'infanterie.
La situation reste la même jusqu'au 3 novembre, ou la compagnie d'Armancourt est relevée par un élément de la 21e brigade légère et vient cantonner à Ecuelle. La compagnie **de QUERCIGNY** détache une section à l'ouvrage A et une section à l'ouvrage B (cote 231).
Le 4 novembre, par ordre n° 159, du colonel commandant la 135e brigade, le secteur est modifié ; il est limité désormais, sur la gauche de la ligne exclue, Armancourt – bois des Lattes – plateau de la Rochette.
Le secteur est divisé en deux C. R.
Le C. R. nord, sous le commandement du lieutenant-colonel commandant le 323e R. I., est limité par la ligne Brin – Maison forestière de Brin – route de la Marquinière ; cette route appartenant au C. R. nord.
Les dispositifs du régiment sont les suivants :

Etat-major à Ecuelle.

6e bataillon : Etat-major à Querigny.
1re compagnie : une section en A, une section en B, deux sections à Quérigny.

Une compagnie à Lanfroicourt.
Une compagnie : deux sections à Bey, deux sections à Quercigny
Une compagnie à la Caudale (réserve de bataillon).

5e bataillon : Etat-major à l'Etoile de Brin.
Une compagnie : cote 244, cote 214, route de la Marquinière incluse, fournissant le P. A. des baraques.
Une compagnie : Brin, deux sections ; face à Bioncourt, deux sections.
Une compagnie : Etoile de Brin, avec deux sections à la Maison Forestière.
Une compagnie : Fleur-Fontaine (réserve de bataillon).

Conformément à l'ordre n° 164 de la 135e brigade, la répartition des sections de mitrailleuses est modifiée le 6 novembre.

La C. M. du 323e occupe la cote 231 (ouvrage A), avec deux sections, et Lanfroicourt avec deux autres sections.
La 2e compagnie de la 135e brigade occupe Bey (deux sections),
cote 244 (une section), Moulins (une section au repos).
Les éléments du régiment sont successivement relevés dans le C. R. nord, par le 234e R. I.
Le 28, 5e bataillon, compagnie de Fleur-Fontaine.
Le 29, le reste du 5e bataillon et la compagnie de la Candale (6e bataillon).
Le 30, le reste du 6e bataillon.
Le régiment passe en réserve de D. A. L. le 30 novembre.

Il est cantonné :
Etat-major et trois compagnies du 6e bataillon à Laneuvelotte.
Le 5e bataillon à Velaine.
Une compagnie du 6e bataillon à Saulxures (compagnie d'exercice pour le peloton des chefs de section de la 68e D. I.
La 2e C. M. de la 135e brigade reste dans le C. P. nord, ainsi que les sections 111 et 112.

A la date du 1er janvier, l'encadrement du régiment est le suivant :

ETAT-MAJOR

Lieutenant-colonel **DELON** ; adjoint capitaine **MORACHE** ; officier de détails sous-lieutenant **GRUYER** ; sous-lieutenant **DUPEUX**, officier d'approvisionnement ; sous-lieutenant de **LIGNEROLLES**, chef des services téléphoniques, porte drapeau ; médecin major **JOYON**.

Compagnie de mitrailleuses

Lieutenant **GARRAUD**, commandant de compagnie ; sous-lieutenant **DEROBERT**, officier adjoint.

2e compagnie de mitrailleuses de brigade

Commandant de la compagnie, lieutenant **VERIT** ; officiers adjoints **DUBOS**, sous-lieutenant **MARCHETTI**.

Ancestramil

5e BATAILLON

Chef de bataillon, commandant **GAILLARD** ; médecin aide-major **TEMPORAT** ; médecin aide-major **MANAHILOF**.

17e Compagnie

Commandant de compagnie, capitaine **PAYAN** ; Lieutenant **PALMADE** et **MASSONNEAU**.

18e Compagnie

Commandant de compagnie, capitaine **MORCH** ; lieutenant **BERTRAND** ; sous-lieutenants **IZAMBART** et **SIMON**.

19e Compagnie

Commandant de compagnie, capitaine **CHEVILLARD** ; lieutenant **LAFOND** ; sous-lieutenants **CARATSCH** et **DAVID**.

20e Compagnie

Commandant de compagnie, capitaine **POUILLARD** ; lieutenant **BONNET** ; sous-lieutenant **COUHITTE**.

6e BATAILLON

Chef de bataillon, commandant **MILLET** ; médecin aide-major **BABIAUD**.

21e Compagnie

Commandant de compagnie, capitaine **NEY** ; lieutenant **STROHL** ; sous-lieutenants **VOISIN** et **BROCHARD**.

22e Compagnie

Commandant de compagnie, lieutenant **DUTHIL**, lieutenant **Julien LAFERRIÈRE** ; sous-lieutenant **MARSAS**.

23e Compagnie

Commandant de compagnie, capitaine **MARTIN** ; lieutenant **de la LANDE d'OLCE** ; sous-lieutenant **MORESMEAU**.

24e Compagnie

Commandant de compagnie, lieutenant **CHATELAIN** ; sous-lieutenants **MAILLET** et **FOUCHE**.

Ancestramil

Le 5 janvier, une compagnie du bataillon de Velaine (19e), va cantonner à Nancy, caserne Thiry (service d'ordre).
Service d'ordre établi en raison des fréquents bombardements par pièce à longue portée, dont la ville était l'objet depuis le 1er janvier.

En exécution de l'ordre n° 172, de la 135e brigade, le 323e R. I. relève le 48e R. I. T. dans le C. R. sud, le 17 janvier 1916.
Les différents éléments sont placés comme suit :

Un peloton du 6e bataillon à la station de Brin et au Four à chaux.
6e bataillon : état-major du bataillon à l'Arboretum ; une compagnie à la Cornée de Mazerulles ; une compagnie (un peloton au Fond des Dames, un peloton au Four à chaux, station Brin) ; une compagnie au Haricot ; une compagnie aux baraques de l'Arboretum.
5e bataillon : état-major du bataillon au chalet de l'étang de Brin ; une compagnie à la cote 250 ; une compagnie à la Maison Forestière ; une compagnie aux baraques de la Marquinière ; une compagnie aux baraques du Fond Bouthilier.
Compagnie de mitrailleuses : une section en flanquement de Brin ; une section route de l'étang de Brin ; une section à Amance.
Le 19 janvier au matin, l'état-major du régiment est à Amance.
Le 20, la compagnie détachée à Nancy rejoint le régiment aux avant-postes et cantonne aux baraques de la Marquinière.

En exécution de l'ordre n° 173, de la 135e brigade, le 323e R. I. est relevé dans le C. R. sud par le 48e territorial, le 1er février 1916.
Le 323e R. I. est alors cantonné comme il suit :

Etat-major et 5e bataillon à Laneuvelotte ; 6e bataillon à Champenoux.
La compagnie de mitrailleuses détache une section à Essey, section de manœuvre pour le peloton des élèves sous-officiers.
Conformément à l'ordre 333, de la 68e D. I., en date du 9 février, la 68e D. I. est relevée dans son secteur par la IIe division, pour être employée à des travaux sur la deuxième et la troisième position fortifiée ; le régiment va prendre les cantonnements ci-dessous désignés, le 12 février :

E.-M. et C. H. R., 21e et 22e compagnies à Leyr ; 5e bataillon à Bratte ; 23e et 24e compagnies et C. M. à Villers-les-Moivrons ; 2e C.M. de la brigade à Montenoy ; T. R. à Malleloy.

Par suite de l'ordre du 25 février de la 68e division, le 323e R. I. quitte ses cantonnements pour aller cantonner en entier à Champigneulles.
Fin février 1916, les Allemands prononcent sur Verdun leur grande offensive.
Le régiment embarque à Jarville en trois trains, le 26 février.
Premier train : E.-M. et 6e bataillon.
Deuxième train : 5e bataillon et deux compagnies de mitrailleuses.
Troisième train : deux compagnies de mitrailleuses de la brigade et T. R. I.
Le régiment débarque à Trouville (Meuse) ; l'E.-M. de la 135e brigade est à Longeville.
Le régiment est transporté par camions automobiles à Récourt, le 27.
Les compagnies de mitrailleuses bivouaquent à Récourt.
Les deux bataillons et l'E.-M. vont cantonner à Lennedieue.
Le T. C. et le T. R. cantonnent à Pierrefitte.

Ancestramil

Le régiment est appelé à participer à l'héroïque défense de Verdun, le 28.
Conformément à l'ordre d'opération de la IIe Armée, pour le 28 février, l'E.-M. et les deux bataillons se rendent au camp de la Beholle et de là, vont relever le 366e R. I. sur ses emplacements.

La répartition des unités est la suivante :
E.-M. et C. H. R. au village de Moulainville ; P. C. et 5e bataillon, avec une compagnie, à Moulainville.la-Basse ; une compagnie à la cote 155 ; une compagnie le long de la voie ferrée du chemin de fer ; une compagnie sur la route de Châtillon.
Le 6e bataillon occupe le bois Chana, avec une compagnie sur la voie ferrée, une compagnie à la route, deux compagnies en réserve en arrière de la route.
Les C. M. cantonnent à Sommedieue, les T. C. et T. R. aux Petits-Monthairons.
Les deux compagnies de mitrailleuses du régiment et la 2e compagnie de mitrailleuses de la brigade viennent prendre position au bois Chana, et à la lisière Est de Moulainville.
Le 6e bataillon est relevé sur ses emplacements par le 206e R. I. Les compagnies du bataillon sont ainsi réparties à la date du 5 mars :
Une compagnie à Moulainville-Haute, à la disposition du lieutenant-colonel ; une compagnie à la Madeleine, à la disposition du colonel commandant la brigade ; une compagnie à l'ouvrage d'Eix (avec le chef de bataillon) ; une compagnie à la batterie d'Eix.
Le 11, la compagnie de Moulainville-Haute est relevée par une compagnie du 5e bataillon et va bivouaquer à la Madeleine. Le régiment fournit dès lors deux compagnies en réserve.
Le régiment est relevé par le 234e R. I. et va cantonner le 16 mars :

E.-M. et 5e bataillon au camp de la Chiffour ; 6e bataillon au camp du ravin de Belrupt ; le T. C. au camp de la Beholle ; le T. R. à Ancemont.
Depuis son arrivée à Verdun, le régiment a perdu quatre tués et trente-deux blessés.

Après cette longue période d'actions, rendue plus pénible par les intempéries, qui se prolongent très tard sous ce rude climat des Hauts-de-Meuse, le lieutenant-colonel adresse à ses bataillons l'ordre suivant :

Ordre du régiment n° 109

« Le lieutenant-colonel commandant le régiment félicite le 5e bataillon de l'attitude qu'il a eue et du travail qu'il a accompli pendant le séjour ininterrompu de quinze jours, qu'il a passé en première ligne.
« Arrivé en pleine nuit, sans renseignements précis sur l'ennemi, sur une position de combat de rase campagne, n'ayant aucune défense accessoire, il s'y est installé sous le canon d'un adversaire qui venait de montrer une puissance offensive impressionnante et a laissé son secteur dans une situation qui inspire dès maintenant la confiance la plus complète.
« Le 6e bataillon, de son côté, bien que moins longtemps à l'épreuve, a montré les mêmes qualités d'endurance et d'activité.
« Dans ces circonstances difficiles, sous-officiers, cadres et hommes de troupe ont fait preuve du dévouement le plus complet. Les premiers ont partagé avec honneur le sort de leurs hommes, les seconds ont accompli leur devoir avec un courage et une ardeur qui ne méritent que des éloges.
« Le lieutenant-colonel leur adresse de tout cœur et compte pour les épreuves à venir sur le même dévouement de la part de tous. »

Ancestram

Le T. C. du 6e bataillon s'installe dans le ravin près de Belrupt, le 1er avril. Le 323e R. I. est alerté et mis à la disposition du général commandant le groupement **NUDANT** ; l'E.-M., les deux bataillons et les deux C. M. du régiment vont cantonner à Belrupt ; le T. C. de l'E.-M. et du 5e bataillon vont de la Beholle à la Chiffour le 2 avril.
Le régiment est mis à la disposition du général commandant la 43e division ; le 3e et l'E.-M. se portent au tunnel de Tavannes avec le 3e bataillon.
Le 6e bataillon, qui devait gagner la première ligne, ne peut y pousser que quelques éléments avec le chef de bataillon ; le reste du bataillon est au tunnel, le T. C. est en entier à Belrupt.
Conformément à l'ordre d'opérations de la 43e division d'infanterie n° 36, le 6e bataillon se porte aux avant-postes avec la 1re C. M. et relève un bataillon du 149e R. I. ; il est sous les ordres du colonel commandant le 86e R. I. et occupe le secteur sud-ouest du village de Vaux, le 4 avril.
Le 5e bataillon, avec la 2e C. M. mis à la disposition du colonel commandant la 85e B. I. conformément à l'ordre d'opération n° 37, reçoit l'ordre d'occuper le secteur sud-est de Vaux et de relever le 3e bataillon du 149e R. I. Le chef de bataillon et la 18e compagnie réussirent à gagner la première ligne. Le reste du bataillon, ne pouvant faire relève avant le jour, rentre au tunnel de Tavannes.
Le 5, les 17e , 19e et 20e compagnies, avec la compagnie de mitrailleuses, achèvent le mouvement commencé la veille.
Par suite de l'ordre d'opération n° 40, le 323e R. I. est rendu au groupement **BARET**. Le 6e bataillon doit être relevé par un bataillon du 28e R.I. et le 5e bataillon par un bataillon du 332e R. I.
Les compagnies de mitrailleuses doivent quitter la première ligne vingt-quatre heures après le bataillon auquel elles sont adjointes, mais l'E.-M. du régiment et la 22e compagnie peuvent seuls effectuer le mouvement ; ces éléments vont bivouaquer à la Chiffour, le 8 avril.
Le général **de BOISSOUDY,** commandant la 43e division, adresse au lieutenant-colonel commandant le 323e R. I. une lettre de félicitations que celui-ci communique par l'ordre du jour suivant :

Ordre du régiment n° 115

« Le lieutenant-colonel est heureux et fier de porter à la connaissance du régiment, la lettre suivante, qu'a bien voulu lui adresser à son départ du secteur de Vaux, le général commandant la 43e D. I. Par ordre du général commandant le groupement, le 323e R. I. (lieutenant-colonel Delon) est relevé. Dans la nuit du 8 au 9 avril, il est remis à la disposition du général Baret.
« Le Général commandant le secteur ne veut pas se séparer de ces belles troupes sans leur donner le témoignage de sa plus entière satisfaction, pour l'entrain que chefs et soldats ont apporté à accomplir la rude mission qui leur était imposée.
« Placés en première ligne, dans un secteur des plus sévères, exposés nuit et jour à un bombardement d'une violence inouïe, établis dans des tranchées sans cesse à reconstruire, les deux bataillons du 323e R. I. ont non seulement vaillamment tenu, mais ont amélioré de façon efficace les lignes de défense qu'ils occupaient.
« La 43e division est fière d'avoir compté pendant quelques jours dans ses rangs les braves du 323e R. I.
« Le souvenir de leur héroïque ténacité sur le front de Vaux restera associé aux pages les plus glorieuses des bataillons de la division.
« Tous regrettent leur départ et leur souhaitent gloire et succès au cours des combats à venir. »

Signé : **de BOISSOUDY.**

« Le lieutenant-colonel ne veut ajouter à ces témoignages que l'expression du légitime orgueil qu'il en éprouve.
« Le régiment est largement payé des épreuves qu'il vient de subir, par ces magnifiques éloges, qui iront au cœur de tous et qui resteront dans les annales du corps comme un des plus beaux titre de gloire.
« Les chefs de bataillon signaleront au lieutenant-colonel, à fin de citation, les militaires sous leurs ordres qui leur en paraissent dignes. »
La Chiffour, le 10 avril 1916.

Le lieutenant-colonel commandant le 323e R. I.
Signé : **DELON**.

Le 9, le reste du 6e bataillon, avec la C. M. vient bivouaquer dans le ravin de Belrupt ; le 5e bataillon, avec la 22e compagnie, à la Chiffour.
Le 10, la 2e C. M. vient bivouaquer à la Chiffour : le T. C. reste à Belrupt.

Depuis le 17 mars, le 323e R. I. a éprouvé les pertes suivantes : 24 tués, 124 blessés, 2 disparus.

Conformément à l'ordre n° 193, du 14 avril 1916, de la 135e brigade, le 323e R. I. relève, sur ses emplacements, le 206e R. I. le 17 avril.
La répartition des unités est la suivante :

Le 6e bataillon est en première ligne, avec deux compagnies, au bois de Montricelle (voie ferrée) ; une compagnie à la route de Châtillon ; une compagnie à la cote 239 ; P. C. du commandant à la route ; la 1re compagnie de mitrailleuses et deux sections à Montricelle (voie ferrée) ; une section à la route ; une section à la cote 239.
Le 5e bataillon a deux compagnies au camp Joffre et deux compagnies à Moulainville (occupation et travaux) ; P. C. du chef de bataillon au camp Joffre.
La 2e compagnie de mitrailleuses occupe la lisière Est de Moulainville.
Le lieutenant-colonel et l'état-major du régiment sont à Moulainville : le T. C. à Belrupt et le P. R. à Ancemont.
Le lieutenant-colonel prend le commandement du secteur à 3 heures, le 18 avril.
Le 5e bataillon relève le 6e sur ses emplacements et le 6e prend les emplacements du 5e ; la section de mitrailleuses de la cote 239 est portée à la voie ferrée, le 1er mai.
Le 6e bataillon relève le 5e sur ses emplacements et le 5e prend la place du 6e , le 5 mai.

En exécution de l'ordre n° 202, de la 135e brigade, les compagnies de Moulainville et du camp Joffre (5e bataillon) et la compagnie de mitrailleuses de Moulainville, 2e C. M. vont cantonner aux Péniches, entre Haudainville et Dieue, le 12 mai.
Le bataillon de première ligne (6e bataillon) et la 1re C. M. sont relevés par le 257e R. I. et vont à la Chiffour, le 13.
Le lieutenant-colonel commandant le régiment passe le commandement du secteur au colonel commandant le 257e R I. le 14 au matin, et se rend à la Chiffour.
Depuis le 17 avril, le régiment a perdu : 3 tués et 17 blessés.

Le 5e bataillon (Péniches) vient à la Chiffour et le 6e se rend aux Péniches le 17.
Le bataillon de la Chiffour (5e) va relever un bataillon du 206e R. I. sur le plateau d'Eix le 19.

Les emplacements des compagnies sont les suivants :

Une compagnie à la batterie d'Eix, une compagnie à l'ouvrage d'Eix, une compagnie à la fontaine de Tavannes, une compagnie à l'abri ouest du front de Moulainville, la 2e C. M. à l'ouvrage d'Eix.
Le bataillon des Péniches (6e) vient, avec le lieutenant-colonel, l'E.M. du régiment et la 1re C. M, cantonner au camp Joffre.
En exécution du même ordre n° 1423, de la 135e brigade, le régiment relève le 206e R. I. sur ses emplacements de première ligne.
Les points extrêmes du secteur sont : le fond de Dicourt au nord, la fontaine de la Chandenière au sud.
La relève se fait par demi-régiment le 27 mai.
Le 5e bataillon et la C. M. 2 relèvent le bataillon d'Eix (droite).
Le 6e bataillon relève le bataillon de Bourvaux (gauche).

Les emplacements des unités du régiment sont les suivantes :
5e bataillon : P. C. et une compagnie au village d'Eix ; une compagnie à la Fiévreterie et Pelardy ; une compagnie à la cote 250 ; une compagnie à la voie ferrée, au sud de la cote 250.
6e bataillon : P. C. et une compagnie à la tranchée de Mars-la-Tour, une compagnie au Bois Carré, une compagnie à la ferme, et batterie de Bourvaux, une compagnie à la tranchée de Metz

Le 4 juin, le général commandant la IIe Armée cite à l'Ordre de l'armée (ordre général n° 201) :

Le sous-lieutenant MARSAS (Célestin) de la 22e compagnie du 323e R.I. :

« Officier remarquable par son audace et son sang-froid, est un exemple constant de courage. Chargé d'une reconnaissance, dans la nuit du 11 au 12 mai 1916, s'est porté aux réseaux ennemis ; personnellement attaqué par une patrouille, s'est précipité à la baïonnette sur un de ses adversaires, l'a tué, en a blessé un autre et a contraint l'officier qui les commandait à se constituer prisonnier. »

Le général commandant la IIe Armée cite à l'Ordre de l'armée (ordre général n° 208) :

Le capitaine **CHEVILLARD (Georges),** commandant la 19e compagnie du 323e R. I. :

« Officier d'une grande valeur, s'est fait remarquer depuis le début de la campagne en toutes circonstances, par sa crânerie, son courage et son sang-froid. Blessé grièvement le 9 mai 1916, a fait preuve de la plus grande énergie, donnant à son lieutenant des indications précises pour l'exécution des travaux en cours et en prononçant des paroles empreintes des plus sublimes sentiments. »

Conformément à l'ordre général n° 71, de la IIe Armée, en date du 3 juin, la 68e D. I. est relevée sur ses emplacements par la 28e division le 6 juin.
Le 5e bataillon est relevé par le 2e bataillon du 416e R. I. et va cantonner à Dieue, les 6 et 7.
Le 7 juin, le 6e bataillon, relevé par le 3e bataillon du 416e R. I. va cantonner à Dieue.
Les deux bataillons et les deux C. M. sont transportés en autos, d'Ancemont à Guerpont (zone de regroupement de la 68e D.I. le 8.
Le lieutenant-colonel passe le commandement du secteur au commandant du 416e R. I. et se rend de l'abri du Mardi Gras à Guerpont, le 9.

Le régiment peut fièrement prendre sa part des paroles du général Guillaumat, disant plus tard dans un ordre du jour :

« Cette vaillance, cette endurance, cette abnégation, c'est tous les jours qu'elles se manifestent sur cette terre de Verdun, broyée par les obus de l'ennemi infestée par ses gaz, glaciale en hiver, torride en été.
« Les soldats de Verdun auront fait reculer en même temps que les barbares, les limites assignées jusqu'ici à la résistance humaine. Ils auront marqué par là, une étape de l'humanité. »

En exécution de la note n° 15924, du 23 mai, du général commandant en chef, les bataillons du 323e R. I. sont réduits à trois compagnies. Les 20e et 24e compagnies passent au dépôt divisionnaire ; la 1re C. M. passe au 5e bataillon et la 2e C. M. au 6e bataillon, le 13 juin.

En exécution de la décision du général commandant le G. A.C., et
conformément à la note n° 1465, du 16 juin, du général commandant la 68e D. I., le 323e R. I. est supprimé, à la date du 20 juin 1916.
Le 5e bataillon est versé au 216e R.I. où il devient 4e bataillon ; le 6e bataillon est versé au 234e R. I. où il devient 4e bataillon.
Le personnel de la C. H. R. est réparti entre la C. H. R. du 216e et celle du 234e R.I. et le dépôt divisionnaire, le drapeau est renvoyé au dépôt de La Rochelle.
La dissolution du régiment a été portée à la connaissance des troupes de la 135e brigade par l'ordre suivant :

Ordre général de la 135e brigade n° 34

« La 135e brigade a salué ce matin le drapeau du 323e R. I. et le régiment qui, par ordre du général commandant le groupe des armées du Centre, a été dissous, par suite de la nouvelle organisation des brigades.
« Si le numéro du régiment disparaît, les bataillons restent, et les 216e et 234e R. I. sont fiers de les recevoir parmi eux.
« Ils y continueront les traditions de dévouement aux camarades, de froide ténacité et d'énergie en face de l'ennemi, dont ils ont toujours fait preuve au cours de la campagne et ils conserveront, comme la brigade toute entière, le souvenir de leur ancien chef, le lieutenant-colonel Delon, qui leur avait inculqué ces vertus. »
« En campagne, le 20 juin 1916.

Le colonel commandant la 135e brigade
Signé : **De MONTLEBERT.**

Le lieutenant-colonel commandant le régiment a fait ses adieux au régiment par l'ordre du jour suivant :

Ordre du régiment n° 135

« Par suite des modifications apportées à la constitution de la division, le 323e R. I. est supprimé ; ses deux bataillons sont versés, l'un au 216e R. I. l'autre au 234e R. I.
« C'est avec un profond serrement au cœur que je vois disparaître mon beau régiment, à la tête duquel j'étais parti de La Rochelle, auquel me rattachaient les liens de vingt-deux mois de campagne et que j'espérais bien conduire jusqu'à la victoire finale.
« En vous souhaitant bonne chance à tous, dans votre nouvelle destinée, je salue une dernière fois notre drapeau et, avec lui, tous les camarades qui sont tombés pour sa gloire, pour la France, à Oriocourt, à Amance, sur la Seille, à Seicheprey, devant Verdun.

Ancestramil

« En attendant que ces noms soient inscrits sur ses plis, ils resteront gravés dans notre cœur à tous, les anciens du 323e R. I. parce qu'ils constituent l'héritage d'honneurs et de souvenirs laissé à chacun de nous par le beau régiment auquel nous serons toujours fiers d'avoir appartenu.

Au armées, le 20 juin 1916.

Le lieutenant-colonel commandant le 323e R. I.
Signé : **DELON**

Ancestramil